

TÉLÉGRAPHE OFFICIEL.

Laybach, Samedi 12 octobre 1811.

AVIS. MM. les Souscripteurs dont l'abonnement est fini au premier octobre, sont priés de le faire renouveler pour ne pas éprouver de retards.

L'abonnement pour le Télégraphe Officiel est de 20 francs par année et de cinq francs par trimestre, franc de port.

Les avis, annonces et affiches, se payent trois francs en une langue, cinq francs en deux langues et six francs en trois. S'adresser à la direction du Télégraphe N. 180 à Laybach.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

Londres, le 24 septembre. Les médecins ont conseillé au duc de Sussex de quitter l'Angleterre pour passer quelques mois dans un climat plus favorable à l'entier rétablissement de sa santé.

--- Le capitaine de la *Sabrina*, sloop de guerre de S. M. a pris possession, au nom de S. M., de l'île nouvelle lancée par un volcan près l'île Saint-Michel. Le capitaine lui a donné le nom de *Sabrina*; il y a arboré les couleurs du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. L'île a près de trois milles anglais de circonférence.

--- On connaît à présent la cause des arrestations qui ont eu lieu en Sicile. Cinquante-deux personnes de la première noblesse avaient dressé une pétition au gouvernement britannique, tendante à provoquer la coopération de l'Angleterre pour établir un meilleur ordre dans l'administration intérieure. On nomme les princes de Villa-Franca, Belmonte, Castel-Nuovo, d'Archy, et même une personne liée à la famille royale. La plupart de ces pétitionnaires ont été envoyés en exil à Pantalarie; mais on espérait que lord William Bentinck intercéderait en leur faveur.

--- Les plaintes contre le gouvernement de la Sicile prennent de jour en jour un caractère plus affligeant. Nous apprenons qu'un vaisseau grec, muni de licences anglaises, a été pris par un corsaire sicilien, et déclaré de bonne prise. Le tribunal sicilien a osé déclarer que les licences anglaises, n'étaient d'aucune valeur. Ce sont les princes Belmonte, Villa-Nosa, Villa-Franca, Augio et Jaci, qui ont été déportés dans l'île de Pantalarie. Ce sont cinq des premiers barons du royaume et les plus fermes soutiens de l'intérêt britannique. Le roi Ferdinand allait même signer des pleins-pouvoirs qui autorisaient le chevalier Castrani à bannir tout étranger qui se rendrait suspect, lorsque heureusement lord Bentinck est arrivé et à fait des remontrances.

Buenos-Ayres, 7 juillet. En conséquence de l'intention annoncé par Elio, (commandant de Monte-Video), de bombarder notre ville, les bâtimens marchands Anglais qui pouvaient masquer le feu de nos batteries ont occupé un autre mouillage. Nous craignons peu les menaces d'Elio; Il n'a aucun bâtiment capable de porter des mortiers; s'il

en plaçait sur les vaisseaux dont il peut disposer, ils couleraient bas après la première décharge.

--- Le fameux poète satirique, Peter Pindar, a publié des vers très gais sur la scène comique qui eut lieu à Carlton-House, palais du prince Régent. Les élégans et les élégantes de la capitale s'y étaient rendus en foule, soit pour assister à une grande fête, soit pour voir l'exposition des décorations qui avaient servi à cette fête. Il y eut un tumulte épouvantable; les schalls, les souliers, les chapeaux, furent arrachés, perdus, déchirés en grand nombre: plusieurs belles qui s'étaient très-peu couvertes, se virent réduites à l'état de notre première mère, et furent obligées de s'envelopper dans des serviettes, des nappes et des mouchoirs pour pouvoir retourner chez elles; le peuple se moquait de ces nouvelles Vénus-Gallipuges, Le lord Yarmouth et le colonel Blomfield, dit le poète déployèrent toute leur bravoure et leurs talens militaires, en sauvant par les croisées quelques-unes de ces dames à demi nues. Quelle scène scandaleuse! Veuillez Dieu que notre modeste prince ne l'ait point vue!

(Journ. de l'Empire.)

TURQUIE.

Constantinople, 25 juillet. Deux régimens ont fait dans la Mer-Noire, différentes prises turques. Elles ont envoyé à Caffa 8 navires chargés de vivres destinés pour les ports des côtes asiatiques. Les vents contraires ont jusqu'ici empêché le capitain-pacha de faire voile pour la Mer-Noire.

--- M. Rode, ingénieur suédois, et constructeur du bassin de l'arsenal à Constantinople, est mort ici le 20 de ce mois.

(Moniteur Universel.)

RUSSIE.

Petersbourg, 3 septembre. La construction de la magnifique église de la Sainte-Vierge de Casan vient d'être achevée. Ce qui est le plus remarquable, et qui fait en même tems le plus grand honneur à l'état de beaux-arts en Russie, c'est que tout a été fait par des artistes russes, et qu'aucun étranger n'y a mis la main, soit pour la construction, soit pour la décoration de l'intérieur de cette église.

--- Les grandes manœuvres de l'automne ont commencé. On a fait construire exprès une forteresse, qui sera assiégée en forme et prise; ce qui fournira aux jeunes militaire des leçons de pratique très-utiles.

--- Depuis long-temps nous n'avons pas eu un aussi bel été que celui qui vient de s'écouler; quoique depuis quelques jours nous avons de la pluie, la chaleur est encore assez forte.

(Moniteur Universel.)

S U È D E.

Stockholm, 10 septembre. -- Cours de change à Stockholm, le 6.
 Hambourg, 2 usances 112 à 108.
 Paris idem. 20.-
 Copenhague, à 8 jours de vue. 13 à 13 1/2.

D A N E M A R C K.

Copenhague, le 17 septembre. -- Cours de change à Copenhague.
 Hambourg, à 2 mois de date 840 p^r 100.
 Amsterdam, à 2 mois 780 idem.

-- Un rapport daté de Christiansand du 3 septembre, rend compte d'un engagement qui a eu lieu entre une escadrille de trois bricks, sous les ordres du capitaine Holm de la marine danoise, et deux bricks anglais: le combat a duré deux heures, et le résultat a été la prise du brick anglais le *Manly*, capitaine Simmonds. Les navires danois n'ont eu qu'un seul homme tué, et leur grément un peu endommagé. Le *Manly*, au contraire, a été extrêmement maltraité, et on a trouvé à son bord trois hommes grièvement blessés. Ce bâtiment, dont l'équipage était composé de 58 hommes, portait 10 caronades de 18 livres et deux pièces de 6.

(*Moniteur Universel.*)

EMPIRE D'AUTRICHE.

Vienne, 19 septembre. Des lettres des frontières de la Turquie disent que l'on doit s'attendre à recevoir bientôt de grandes nouvelles, vu que 30,000 Turcs ont déjà passé le Danube et se sont retranchés aussitôt après. Plusieurs familles aisées de Moldavie et de Valachie fuient vers la Hongrie.

On craint beaucoup à Belgrade d'être assiégé bientôt. Des milliers de femme et d'enfants s'enfuient du plat pays pour se rendre aux forteresses de Schabatz, Semendrie et Belgrade.

Du 21 septembre. Le 18 de ce mois, M. le comte d'Ugarte, grand-chancelier de Bohême et d'Autriche, et M. le comte de Bellegarde, président du conseil de la guerre, se sont rendus à Presbourg, où se trouvaient déjà les autres ministres des conférences. L'on présume que l'on connaîtra bientôt le résultat des séances qui ont été tenues.

S. A. I. et R. l'archiduc Rodolphe, qui a été nommé, il y a quatre ans, coadjuteur du prince archevêque d'Olmütz, va prendre possession de cet archevêché, qui est le plus riche de tous les États héréditaires.

-- On continue de s'occuper avec zèle en Bohême de la culture des betteraves, et l'on y a déjà établi trois grandes manufactures de sucre. On en établit aussi en Moravie.

S A X E.

Dresde, le 18 septembre. S. M. a concédé à perpétuité, comme une propriété irrévocable, aux deux Universités nationales de Leipsick et de Wittenberg, ainsi qu'aux trois écoles de Pforte, Meissen et Grimma, les biens de l'ancien Ordre Teutonique; savoir: les quatre commanderies de Zwätzen, Liebstdt et Nagelstdt, qui appartenaient à l'ancienne commanderie de Thuringe, et en même tems, les villages et autres lieux qui en dépendent; en outre la commanderie de Grielstdt qui faisait partie de celle de Hesse, et tous ses droits, revenus et autres dépendances.

S. M. a attribué à ces biens tous les droits, privilèges

et immunités dont jouissent dans le royaume tous les biens ecclésiastiques et autres fondations pieuses.

Les produits de ces biens seront considérés comme un fonds commun auxdits établissemens d'instruction publique, et seront appliqués à chacun suivant ses besoins.

Ces nouvelles ressources procureront aussi les moyens d'assigner aux étudiants catholiques et réformés peu aisés, des bourses pour les frais de leurs études, comme celles dont jouissent dans nos Universités les étudiants luthériens.

B A V I È R E.

Augsbourg, le 11 septembre. L'infatigable observateur, Itarck, a vu hier soir entre 8 et 9 heures (tems moyen) le corps de la comète dans la constellation de la grande-ourse, à droite et au-dessus de l'étoile ρ (*rho*), entre laquelle et l'étoile μ (*kap'a*) elle était il y a cinq jours. La partie supérieure de sa queue voilait l'étoile ψ (*psi*) de la 3.^{me} grandeur, et à travers la partie moyenne de cette queue, on pouvait voir clairement, à l'aide d'une bonne lunette achromatique, quatre petites étoiles, dont deux de la 7.^{me} grandeur. La longueur apparente de cette queue était égale à la distance entre les étoiles χ (*ch*) et γ (*gamma*) de la grande-ourse, c'est-à-dire, d'un peu plus des degrés. Ce matin à 3 heures 15 minutes, s'était éloignée de 27 secondes à l'orient de l'étoile ρ (*rho*). Sa grandeur apparente et la force de sa lumière augmentent de jour en jour; elle va toujours en s'éloignant du soleil, elle s'approchera de plus en plus de la terre jusqu'au 24 octobre, et elle s'en éloignera dans le mois de novembre avec beaucoup plus de vitesse qu'elle n'en a mis à s'en approcher.

E S P A G N E.

A R M É E D U N O R D.

Au camp d'Astorga, le 28 août.

Rapport du Comte Dursonne, général en chef de l'armée du Nord, à S. A. S. le prince de Neuchâtel et de Wagram, major général.

Monseigneur, par mes dépêches des 22 et 23 de ce mois, j'ai eu l'honneur de faire connaître à V. A. les motifs qui me déterminaient à ne plus différer d'agir contre l'armée de Galice. Le 24, les troupes que j'avais réunies pour cette expédition étaient en ligne d'opération sur l'Elsa, la droite appuyée à Léon et la gauche à Castro-Gonzalo, l'ennemi avait son avant-garde à Saint-Martin-de-Torres et occupait le pont de Cebrones, 6000 hommes étaient à Banéza, 15,000 à Puento-d'Orbigo, et sa réserve de 3 à 4000 hommes à Astorga.

La division Bonnet, celles du général Dumoustier et du général Roguet reçurent l'ordre de passer l'Elsa, le 25 à 4 heures du matin, et de se diriger, la première, par la route de Léon à Astorga sur Puente-d'Orbigo; la seconde, de Valencia de don Juan, sur la Banéza; la troisième, par Benavente sur le même point, et la réserve, à la tête de laquelle je me trouvais, se mit en marche de Valderas pour se rendre à Cebrones, en passant par Villaquejida.

Ces divers mouvemens ont été exécutés avec beaucoup d'ensemble. Le général ennemi Abadin qui n'avait été instruit que peu d'heures avant, n'eut que le tems d'évacuer ses positions, en se retirant sur Astorga. Inquiété par la marche inattendue de nos troupes, sa retraite s'effectua avec

la plus grande précipitation. Son avant-garde qui était établie sur la hauteur de Saint-Martin, voulut s'y défendre; j'ordonnai aux chasseurs à cheval, et aux chevaux-légers de la garde, commandés par le chef d'escadron Martin, de l'en chasser. Quelques escadrons de hussards galiciens mirent de l'opiniâtreté à s'y maintenir; mais ils furent chargés par nos braves qui leur ont tué ou blessé une soixantaine d'hommes et fait plusieurs prisonniers. Ma cavalerie légère, après cette action, poursuivit l'ennemi jusqu'au delà de Palairos, où elle prit position en même tems que la division Dumoustier entra à la Banéza, celle Roguet à Cebrones, et que celle du général Bonnet s'établissait en avant de l'Orbigo; j'arrivais à la Banéza, où j'appris que le général Abadia était dans l'intention de réunir son armée sous Astorga, pour m'y attendre. Je donnai en conséquence l'ordre à toutes mes troupes de s'y diriger. Le 26, mon avant-garde y était à 7 heures du matin, et les divisions de l'armée à 8 heures. L'ennemi, après avoir évacué la place dans la nuit, continua sa retraite en prenant la route de la Galice. J'ordonnai alors au général Bonnet de poursuivre vigoureusement l'armée espagnole avec deux brigades d'infanterie et 600 chevaux jusqu'au-delà de Villa-Franca, en tenant les deux routes qui conduisent d'Astorga sur cette ville. La division Roguet prit position en avant d'Astorga et poussa pendant la marche du général Bonnet de forts partis pour observer les débouchés des Asturiens. Celle de Dumoustier avait ordre de se tenir prête à se porter par-tout où besoin serait.

Le général Bonnet s'établit le même jour en avant de Ranaval; le 27, il rencontra l'ennemi au nombre de 5000 hommes sur les hauteurs de Reigo de Ambroso, et malgré un feu très-vif, cette forte position fut emportée sans hésitation à la bayonnette, par le 34.^{me} d'infanterie légère. Le général Abadia, présent à la déroute de ses troupes, se hâta de faire sa retraite par les montagnes d'Orensée. Le 28 de grand matin, nous sommes entrés à Villa-Franca. On a trouvé dans cette ville et à Pontferrada 2500 fusils, 400 uniformes complets, 15 milliers de riz et 120,000 cartouches. L'ennemi a perdu dans cette expédition 300 hommes tués et blessés et 200 prisonniers.

J'ai la satisfaction d'annoncer à V. A. que dans ces différentes affaires nous n'avons perdu personne. Le général Corsin, le colonel Burtel du 34.^{me} léger et 2 chasseurs à cheval de la garde ont été blessés. Je recommande à la bienveillance de S. M. cet officier-général déjà couvert de cicatrices honorables.

Tous ces rapports me confirment l'entière dispersion de l'armée de Galice, et l'impossibilité où elle se trouve de reprendre de long-tems l'offensive, ce qui remplit complètement le but que je m'étais proposé.

Je dois des éloges à la conduite des troupes dans cette marche où la plus exacte discipline a été observée.

Je suis avec respect, etc.

Le général en chef de l'armée du Nord de l'Espagne,
Comte DORSENNE.

INTERIEUR.

Bruxelles, le 28 septembre, Hier, il y a eu cercle au palais impérial de Lacken.

Aux détails que nous avons donnés sur la visite que S. M. l'Impératrice a faite à la fabrique de dentelles de M. H. J. Meeus Vanderborght, il faut ajouter les circonstances suivantes: La fille de ce fabricant a eu l'honneur d'offrir à notre auguste souveraine un petit dessein représentant le Génie du commerce appuyé sur l'aigle impériale française, foudroyant le monstre de la discorde. S. M. a daigné accueillir avec bonté cet hommage respectueux, et elle a mis le comble aux transports de reconnaissance de cette famille, en faisant remettre à Mlle. Meeus une montre enrichie de perles fines, avec une chaîne richement travaillée.

Paris, le 2 octobre. Le 27 septembre, l'Empereur est allé à Flessingue. S. M. a été très-satisfaite des immenses travaux que le génie et la marine y ont exécutés.

Mesures relatives à l'administration des bâtimens militaires appartenant aux communes, dans les places de guerre, et à celle des bâtimens appartenant aux communes ou à l'Etat, dans les villes non fortifiées.

Au palais de Compiègne, le 16 septembre 1711.

NAPOLEON etc.;

Sur le rapport de notre ministre de la guerre,

Vu notre décret du 23 avril 1810 et les décrets de concession qui l'ont suivi;

Notre conseil d'état entendu,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

TITRE PREMIER.

Dispositions générales.

Art. 1.^{er} Les bâtimens ou établissemens militaires qui appartiennent aux communes, sont et demeurent placés,

1. Sous l'administration de notre ministre de l'intérieur, dans tout ce qui tient aux travaux et dépenses, à la conservation des immeubles et du mobilier qui en dépend, à l'exercice des droits et à l'accomplissement des obligations des communes, d'après les décrets de concession;

2. Sous l'administration de notre ministre de la guerre dans tout ce qui tient au rapport des travaux avec le logement ou le service des troupes, au service et à la police militaire dans les bâtimens ou établissemens, et à l'exécution des clauses stipulées par les décrets de concession, à la charge ou en faveur du département de la guerre.

3.^o Les bâtimens ou établissemens militaires des places de guerre, qui appartiennent aux communes, seront administrés conformément aux règles établies ci-après, titre II.

Ceux des villes non fortifiées qui appartiennent, soit aux communes, soit à l'état, seront administrés conformément aux règles établies ci-après, titre III.

TITRE II.

Des places de guerre.

§. 1.^{er} Des travaux et Dépenses d'Entretien.

3. Chaque année, le Maire, le Commandant du Génie, et, dans les cas prévus par le règlement du 22 germinal an 4, le commissaire des guerres feront ensemble la visite de bâtimens ou établissemens militaires, et des effets d'armement qui appartiennent à la commune, et constateront dans un procès-verbal les réparations et remplacement nécessaires.

Ils y distingueront les travaux suivant leur degré d'urgence, de nécessité ou de simple utilité, le signeront et y consigneront leur avis commun ou leurs opinions respectives.

Le Commandant du génie rédigera ensuite et annexera au procès-verbal de visite, l'Etat nominatif détaillé des réparations et remplacements, en suivant l'ordre et la distinction établis dans le procès-verbal.

4. Chaque année, il sera alloué dans le Budget de la commune, une somme destinée à faire face aux dépenses indiquées dans l'article précédent, dans le rapport déterminé soit par l'urgence des travaux, soit par l'article 3 du décret du 23 avril 1810, et par le décret de concession.

5. Les travaux seront exécutés sous la direction du Commandant du Génie, soit pour l'Entrepreneur des fortifications ou le gérent, soit par adjudication particulière sur la proposition du Maire approuvée par le préfet.

Les adjudications générales ou spéciales desdits travaux seront toujours passées devant le Maire, en présence du Commandant du Génie et du Commissaire des Guerres. Dans le devis qui sera dressé à cet effet, on se conformera au devis général des places de guerre, et au devis particulier de chaque place actuellement en vigueur. Avant d'arrêter définitivement le devis et le cahier des charges, le Maire y insérera toutes les clauses relatives aux conditions du paiement et autres intérêts de la commune propriétaire.

6. Les mandats d'à-compte seront délivrés par le maire à l'adjudicataire ou au gérent, sur la présentation des certificats d'avancement des travaux donnés, par le commandant du génie.

7. Les comptes généraux ou toisés desdits travaux d'entretien seront arrêtés par le commandant du génie, et remis au maire, pour être vérifiés, soumis à l'approbation du préfet, et compris dans la comptabilité de la commune.

8. En cas de difficulté sur l'adjudication, le paiement ou quelque autre point de l'administration des travaux, il en sera rendu compte par le maire au préfet et sous-préfet, et par le commandant du génie au directeur des fortifications. Le préfet et le directeur se concerteront, ou en référeront à nos ministres de l'intérieur et de la guerre.

(La suite au numéro prochain.)

PROVINCES ILLYRIENNES.

Le cinq août dernier, un enfant de cinq ans et demi, fils du sieur Bernard Escluores, en se baignant dans la rivière de Gotschéc, (district de Neustadl) était en un danger imminent de se noyer. Le nommé Jean Widmer, charpentier, qui travaillait dans une maison peu éloignée, accourut et sauva aux dépens de sa vie, cet enfant dont la santé dérangée par cet accident, a été promptement rétablie par les soins de M. Schermann et Lebas chirurgiens.

L'autorité supérieure a fait accorder sur-le-champ, à Widmer une récompense. De semblables traits d'humanité et de bravoure d'une part, de justice et de générosité de l'autre, méritent d'être cités pour être imités dans d'autres occasions.

Observations sur les Champignons.

Des personnes de la famille d'un jardinier de Meudon, mangèrent le soir, sans en être incommodées, d'une espèce de champignon, qui est l'*agaricus campestris* des bo-

tanistes; le lendemain matin, ayant mangé de ces mêmes champignons froids, elles éprouvèrent tous les symptômes de l'empoisonnement.

Le champignon nommé *agaricus campestris*, est tout simplement le champignon de couche ordinaire. Parmi ces champignons cueillis vraisemblablement sur la pelouse et dans les bosquets de Meudon, il s'en est trouvé un suspect, d'une autre espèce (il n'en fallait pas davantage qui a gâté tous les autres. Ils ont été mangés le soir, sur les huit ou neuf heures, et personne n'en a été incommodé dans la nuit. Ces mêmes personnes ont mangé le reste froid, le matin, sur les sept ou huit heures, et les accidents se sont déclarés immédiatement après. Il était naturel, d'après les notions ordinaires, de les attribuer aux champignons qu'on venait de manger. Il existe aux environs de Paris, et par conséquent dans les bosquets, et même quelquefois sur la pelouse de Meudon, un champignon très-pernicieux qui paraît dans ce moment; c'est l'*agaricus bulbosus* des botanistes, que j'appelle l'*orange cigne*, pour être entendu de tout le monde. L'effet dangereux de ce champignon ne se manifeste que dix ou douze heures après qu'on en a mangé: pris en trop grande quantité, il cause constamment la mort; pris en petite quantité, il peut incommoder beaucoup, causer des défaillances, des convulsions, même le dévoiement, la cardialgie, etc., mais son effet n'est point mortel, si l'on est secouru convenablement. Certainement l'accident dont on a parlé a été produit par un ou deux de ces champignons, qui se sont trouvés mêlés avec d'autres de bonne qualité, au nombre de dix-sept.

Cette méprise sur le champignon ordinaire n'est point rare, à cause de quelque ressemblance qu'il y a entre le champignon vénéneux et le champignon de couche; en naissant, il est blanc comme celui-ci, et a son port-à-peu près, de manière qu'au premier coup d'œil ou pour s'y tromper. Le vénéneux prend bientôt une légère teinte verte au-dessus du chapiteau; il a pour racine un bulbe arrondi, dont l'odeur est cérouse ou de terre humide: mais, ce qui ne permet pas de le confondre lorsqu'on y fait attention, c'est la couleur du dessous ou des feuillettes, tout blancs dans le champignon vénéneux, et constamment couleur de rose plus ou moins tendre dans le champignon de bonne qualité. Pour s'en assurer, on est obligé quelquefois de déchirer le voile qui les couvre dans leur naissance. Il faut, en général, avoir une connaissance bien positive des champignons, pour pouvoir distinguer les bons d'avec les mauvais.

A V I S.

pour la seconde fois.

Le Directeur général des postes des provinces illyriennes prévient le public, que l'impression du livre des postes qui doit fixer les distances des relais avec la mesure de la poste établie dans l'Empire français, ne pouvant être encore publié, attendu la vérification à faire pour s'assurer de l'exactitude de ces distances, on doit provisoirement continuer à payer aux maîtres de poste, le prix de leur service suivant l'usage établie dans les provinces illyriennes: de compter une poste d'Allemagne pour deux postes de France et de se conformer au sur-plus, sauf cette observation, aux dispositions de l'arrêté de S. E. Mr. le gouverneur général, en date du 18 septembre dernier, et au règlement annexé.

Laybach le 12 octobre 1811.

Le directeur général des postes
C. D'ETILLY.